

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/03/2026 - B2026/011602 - 2022 B 00426 - 909 175 531 - 3F & MULTISERVICES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
Civ. neutre ferreira simoes carlos	Pour le compte de: SAS 3F & MULTISERVICES 33 RUE DES BRUYERES 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
A COMPLETER A COMPLETER	
N° d'adhérent : 20220470011313	N° SIREN : 909 175 531 Période déclarée : Année 2023 Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2023)
Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2023)
Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2021)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés**A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE****2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**Numéro, type et nom
de voie

33 rue des bruyeres

Code postal

69160

Ville

tassin



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable au 31/12/2022)

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice dos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	13 912	3 808	10 104
TOTAL I (5)	13 912	3 808	10 104
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	35		35
Disponibilités	28 663		28 663
TOTAL II	28 698		28 698
TOTAL GENERAL (I + II)	42 610	3 808	38 802

B - PASSIF

	Net Exercice dos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	348
Résultat de l'exercice	15 698
TOTAL I	17 146
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	17 252
Autres dettes	4 404
TOTAL III	21 656
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 802

"certifié conforme."

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	42 433
Autres produits			378
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			42 811
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			6 992
Autres charges externes			13 692
Impôts, taxes et versements assimilés			0
Rémunérations du personnel			810
Dotations aux amortissements			2 768
Total des charges d'exploitation (II)			24 262
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			18 549
Charges financières (V)			70
Produits et charges divers			2 782
Impôts sur les bénéfices (VII)			15 697
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	15 697	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		2 782
Réintégrations diverses		70
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	18 549	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	18 549	

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
amende	70

"certificat conforme"




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage Industriels	990	2 764		3 754	3 754
Matériel de transport	4 500	3 800		8 300	8 300
Autres immobilisations corporelles		1 858		1 858	1 858
TOTAL rubrique I	5 490	8 422		13 912	13 912

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	180	702		882
Matériel de transport	860	2 066		2 926
TOTAL rubrique II	1 040	2 768		3 808

"certifié conforme"

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**III - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

8 525

Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)

2 552

"certifier conforme"

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2021)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

42 433

TOTAL 1

42 433

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats

6 992

TOTAL 3

6 992

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

35 441

"certifié conforme".

SASU 3F & MULTISERVICES

Société à actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège social à 69160 TASSIN LA DEMI LUNE
33 RUE DES BRUYERES

909 175 531 R.C.S. LYON

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2024

Le 30 juin 2024 à treize heure trente, au siège social de la société, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, sur convocation de la Présidence,

La présente assemblée est ouverte sous la présidence de **Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO**, en sa qualité de Président.

Monsieur le président rappelle que les associés ont été convoqués à la présente assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Quitus à la Présidence de sa gestion et de sa rémunération;
- Affectation du resultat au 31/12/2023
- Compte courant du dirigeant
- Questions diverses;

Monsieur le président fait observer :

- que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des associés dans les conditions légales;
- et que la présente assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

Elle dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société et la feuille de présence;
- les rapports de la présidence
- et le texte des résolutions présentées par la présidence à la présente assemblée.

Monsieur le président ouvre alors la délibération en donnant lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux associés; personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

1ere résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve la deuxième convention intitulée « **Rémunération de Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO pour l'année 2023** » :

NEANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

2ème résolution

*Le président décide d'affecter le bénéfice du bilan au 31/12/2023 de 15698 €
La manière suivante :*

Au compte » réserve facultative » pour la somme de 15698 €

3^{ème} résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du **PRESIDENT** sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et constate que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve la troisième convention intitulée "*Compte courant de » **Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO***" mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

4^{ème} résolution

L'assemblée générale donne au Président quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Le président

3F & MULTISERVICES
33 rue des Bruyères, 69160 Tassin-la-demi-lune
Siret : 909 175 531 000 13
06 06 56 49 72